



Avis public

Avis est, par la présente, donné par M. Daniel Bujold, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité régionale de comté Avignon, que la MRC tiendra, une consultation écrite portant sur le Projet de règlement 2020-002-P modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC Avignon – dispositions sur une exclusion de la zone agricole dans la Municipalité de Maria, adopté lors de son assemblée ordinaire tenue le 14 avril 2020. Cette consultation écrite remplacera la procédure habituelle de consultation publique conformément à l'arrêt ministériel numéro 2020-033 du ministère de la Santé et des services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la Covid-19.

Le projet de règlement numéro 2020-002-P vise à modifier le schéma d'aménagement et de développement de la MRC Avignon afin d'exclure de la zone agricole dans la Municipalité de Maria une superficie approximative de 1,7 hectare correspondant à une partie du lot 4 733 451 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure n° 2. Le secteur exclu de la zone agricole devient « affectation urbaine ». Le secteur visé est identifié sur la cartographie ci-dessous.

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement au projet de règlement jusqu'au 2 juillet 16h00 de la manière suivante ;

Par écrit à l'adresse suivante :

MRC Avignon, 102 rue Nadeau
Carleton-sur-Mer, Québec, G0C 2Z0
À l'attention de M. Daniel Bujold

Par courriel à l'adresse suivante : info@mrcaignon.com

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

**Extrait de procès-verbal
ou
Copie de résolution**

**Province de Québec
Municipalité régionale de comté d'Avignon**

À la réunion du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté d'Avignon (téléconférence), le mardi 9 juin 2020 à 21 h 40 à laquelle étaient présents :

Étaient présents :

M. Mathieu Lapointe, préfet et maire de Carleton-sur-Mer
M. Bruce Wafer, préfet suppléant et maire d'Escuminac
Mme Doris Deschênes, maire de St-André-de-Restigouche
M. David Ferguson, maire de Ristigouche Sud-Est
M. Guy Gallant, maire de St-Alexis-de-Matapédia
Mme Nicole Lagacé, maire de Matapédia
M. Ghislain Michaud, maire de St-François-d'Assise
M. Steven Parent, représentant de Carleton-sur-Mer
M. Guy Richard, maire de L'Ascension-de-Patapédia
M. Yvan St-Pierre, maire de Nouvelle

Aussi présent :

M. Daniel Bujold, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

Étaient absents :

M. Pascal Bujold, maire de Pointe-à-la-Croix
M. Christian LeBlanc, maire de Maria

Résolution n° CM-2020-06-09-110 concernant le projet de règlement n° 2020-002-P modifiant le schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC Avignon concernant une exclusion de la zone agricole dans la Municipalité de Maria

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de modifier le schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les articles pertinents de la L.A.U. (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT les restrictions entourant le coronavirus (COVID-19) et conformément à l'arrêté ministériel n°2020-033 daté du 7 mai 2020, le conseil de la MRC a décidé de remplacer l'assemblée publique de consultation requise par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par une consultation écrite de 15 jours.

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Nicole Lagacé
et résolu unanimement

CM-2020-06-09-110

**ADOPTÉE
COPIE AUTHENTIQUE
(sous réserve de son approbation)
DONNÉE à St-Omer, ce dix-septième
jour de juin deux mille vingt**



**Daniel Bujold, directeur général
et secrétaire-trésorier par intérim**

Que la MRC Avignon, par la présente résolution, remplace l'assemblée de consultation publique du projet de règlement n° 2020-002-P modifiant le schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC Avignon, concernant une exclusion de la zone agricole dans la Municipalité de Maria par une consultation écrite, tel qu'autorisée par l'arrêt 2020-033 et qu'un avis public soit donné par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la MRC à cet effet.

ORIGINAUX :

**Ministre MAMH
Municipalités locales
MRC adjacentes**

**ADOPTÉE
COPIE AUTHENTIQUE
(sous réserve de son approbation)
DONNÉE à St-Omer, ce dix-septième
jour de juin deux mille vingt**



**Daniel Bujold, directeur général
et secrétaire-trésorier par intérim**

Projet de règlement n° 2020-002-P modifiant le schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC Avignon concernant une exclusion de la zone agricole dans la Municipalité de Maria

CONSIDÉRANT la résolution n° CM-2020-04-14-062 adoptant le présent projet de règlement n° 2020-002-P qui ordonne et décrète ce qui suit :

Article 1 :

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

Article 2 :

2.1 La modification a pour objet d'exclure de la zone agricole une superficie approximative de 1,7 hectare correspondant à une partie du lot 4 733 451 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure n° 2.

2.2 Le secteur exclu de la zone agricole devient « affectation urbaine ».

Article 3 :

Le secteur visé est identifié sur la cartographie en annexe.

Article 4 :

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ORIGINAUX :

**Ministre MAMH
Municipalités locales
MRC adjacentes**

◆ Livre des règlements

Le préfet,

La secrétaire-trésorière adjointe,



Mathieu Lapointe

Francine Rivière

Document qui indique la nature des modifications à apporter au plan et aux règlements d'urbanisme d'une municipalité

CONSIDÉRANT la résolution n° CM-2020-04-14-062 adoptant le présent projet de règlement n° 2020-002-P qui ordonne et décrète ce qui suit :

Modifications à apporter au plan et aux règlements d'urbanisme d'une municipalité

1. La modification touche la Municipalité de Maria.
2. La modification a pour objet d'exclure de la zone agricole une superficie approximative de 1,7 hectare correspondant à une partie du lot 4 733 451 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure n° 2.

Le secteur exclu de la zone agricole devient « affectation urbaine ».

3. Le secteur visé est identifié sur la cartographie en annexe.

ORIGINAUX :

**Ministre MAMH
Municipalités locales
MRC adjacentes**

◆ **Livre des règlements**

Le préfet,

La secrétaire-trésorière adjointe,



Mathieu Lapointe

Francine Rivière

